09.11.2016 – 07:45 Uhr

bonus.ch sur la hausse des primes-maladie : un assuré sur deux en Suisse peut économiser plus de CHF 500.- par an

Lausanne (ots) -

Les assurés ont reçu fin octobre leur décompte de primes-maladie pour 2017. En dépit de l'annonce publiée par l'OFSP indiquant une hausse moyenne des primes (+4.5%), près de deux tiers des Suisses seront touchés par une hausse plus conséquente (jusqu'à 53% de plus pour les extrêmes).

Chaque année, de plus en plus d'assurés s'adressent à des portails de comparaison tels que bonus.ch pour vérifier leur potentiel d'économies. Si pour les primes maladie on relève des variation entre -23% et +53%, trop peu d'assurés étudient la faisabilité d'un changement de caisse-maladie. On constate ainsi que si tous les Suisses optaient pour la variante d'assurance la plus coûteuse (modèle traditionnel, franchise minimale), mais en choisissant l'assureur le moins cher de leur canton, 5 milliards de francs de primes seraient économisés par rapport à la situation actuelle, soit CHF 631.- par assuré en moyenne. Au niveau cantonal, 64.4% des habitants du canton de Genève pourraient ainsi économiser plus de CHF 500.- par année.

Toutefois, il est important que les assurés ne se focalisent pas uniquement sur le montant de la prime. Au fil des ans, on a pu constater que certains groupes d'assurance ont créé des caisses que l'on peut qualifier de "bon marché" en proposant des primes très basses, mais qu'ils n'ont pas été en mesure de garantir ces primes au-delà d'un certain nombre d'années.

Face à l'annonce de ces nouvelles primes, les assurés ont tout intérêt à ne pas rester inactifs. Hormis le niveau de la prime, la stabilité financière des caisses-maladie se révèle être aussi un facteur clé pour le choix d'une nouvelle assurance. La plate-forme de comparaison bonus.ch met cette information à disposition dans l'annuaire des caisses-maladie : le détail de chaque assureur permet aux assurés de se renseigner sur la stabilité des primes de l'assurance en question. Par exemple, de 2013 à 2017, l'assureur SWICA enregistre une hausse de 12.60%. En revanche, l'assureur KOLPING a inscrit une hausse de 37.65% pour la même durée.

Quant aux hausses extrêmes des primes-maladie au niveau cantonal, dans le canton de Genève par exemple, un adulte de 30 ans assuré chez Sanagate verra sa prime augmenter de 18.56%, soit de CHF 302.20 à CHF 358.30. En revanche, la prime d'un adulte du même âge assuré chez Sana24 diminuera de 15.82%, c'est-à-dire qu'elle passera de CHF 417.10 à CHF 351.10.

Accès au rapport : http://www.bonus.ch/RDP-20161109_FR.pdf

Accès au communiqué de presse sur les extrêmes et les moyennes par canton : http://www.bonus.ch/zrPBBEU.aspx

Accès au comparateur des primes des caisses-maladie : http://www.bonus.ch/zr2UT7A.aspx

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
CEO
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100795386 abgerufen werden.